

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération  
de la Ville de Montréal du 14 décembre 2017  
17 h**

---

**Séance tenue le jeudi 14 décembre 2017  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, M. John Belverdere, Mme Karine Boivin-Roy, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Robert Coutu, M. François William Croteau, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, M. Mickey Max Guttman, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maria Tutino et Mme Maja Vodanovic

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

Mme Manon Barbe et M. Sylvain Ouellet

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Line Comtois, analyste-rédactrice

---

Le vice-président d'assemblée, M. Robert Coutu, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

---

**1 - Période de questions du public**

Le vice-président d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Louis Langevin	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Étalement du paiement du compte de taxes municipales en plusieurs versements / Fusion des villes liées avec Montréal

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le vice-président d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 05.

---

## **2 - Période de questions des membres du conseil**

Le vice-président d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le vice-président d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close.

---

### **CG17 0550**

#### **Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 14 décembre 2017, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

### **CG17 0551**

#### **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 novembre 2017**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 novembre 2017 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 7 décembre 2017 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

#### **4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

Le vice-président d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* du 1<sup>er</sup> au 26 novembre 2017.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1<sup>er</sup> au 26 novembre 2017.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1<sup>er</sup> au 26 novembre 2017.

---

#### **5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil**

Le vice-président d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

---

#### **11 - Dépôt de pétitions**

Le vice-président d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG17 0552**

**Majorer de 107 421 \$, taxes incluses, le montant du contrat accordé à Neolect inc. pour l'exécution des travaux de remplacement des projecteurs de six édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées en vertu de la résolution CG16 0603, portant ainsi le montant total du contrat de 1 263 778,76 \$ à 1 371 199,76 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2017 par sa résolution CE17 1885;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de majorer de 107 421 \$, taxes incluses, le montant du contrat accordé à Neolect inc. pour l'exécution des travaux de remplacement des projecteurs de six édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal, en utilisant le montant réservé pour les dépenses incidentes déjà autorisées en vertu de la résolution CG16 0603, portant ainsi le montant total du contrat de 1 263 778,76 \$ à 1 371 199,76 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1176294004

---

**CG17 0553**

**Autoriser une dépense additionnelle de 471 552,41 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option d'acquisition pour la fourniture et l'installation d'une quatrième boîte utilitaire de type « walk-in/walk around » pour camion de ravitaillement en air respirable, dans le cadre du contrat accordé à Maxi-Métal inc. (CG15 0142), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 155 481,50 \$ à 1 627 033,91 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2017 par sa résolution CE17 1883;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 471 552,41 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option d'acquisition pour la fourniture et l'installation d'une quatrième boîte utilitaire de type « walk-in/walk around » pour camion de ravitaillement en air respirable dans le cadre du contrat accordé à Maxi-Métal inc. (CG15 0142), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 155 481,50 \$ à 1 627 033,91 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1174922015

---

**CG17 0554**

**Accorder un contrat à Construction Morival Itée pour la fourniture et l'installation d'un nouveau réservoir hors terre de diesel de 4 546 litres à l'usine de production d'eau potable Lachine - Dépense totale de 233 532,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10221 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2017 par sa résolution CE17 1887;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 233 532,62 \$, taxes incluses, pour l'enlèvement d'un réservoir diesel enfoui et la fourniture et l'installation d'un nouveau réservoir hors terre de diesel de 4 546 litres à l'usine de production d'eau potable Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Construction Morival Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 222 035,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10221;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1176281002

---

**CG17 0555**

**Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 697 491,25 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2017 par sa résolution CE17 1891;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, le projet de convention de services de gré à gré par lequel Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), s'engage à fournir à la Ville des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologie de l'information, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 697 491,25 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ledit projet de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1177438017

---

**CG17 0556**

**Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc. pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 2 432 528,37 \$, taxes incluses / Autoriser un ajustement de la base budgétaire de 132 300 \$ au Service des technologies de l'information pour l'année 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin (fournisseur unique)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2017 par sa résolution CE17 1912;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et Software AG (Canada) inc. pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 2 432 528,37 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire de 132 300 \$ au Service des technologies de l'information pour l'année 2018;
- 3 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ledit projet de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1176871002

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG17 0557**

**Conclure une entente-cadre pour une période de douze mois, avec option de prolongation de douze mois, avec Groupe Trium inc. pour l'acquisition de blousons et pantalons ignifuges à l'usage des policiers, pompiers et agents de stationnement de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 17-16355 (12 soum., 1 seul pour le groupe 10)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2017 par sa résolution CE17 1913;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour une période de douze mois, avec option de prolongation de douze mois, pour l'acquisition de blousons et pantalons ignifuges à l'usage des policiers;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe Trium inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 102 773,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16355 et aux tableaux de prix reçus, joints au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du service concerné, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1176135007

---

**CG17 0558**

**Autoriser une dépense additionnelle de 510 623,15 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies, dans le cadre du contrat accordé à Déric Construction inc. (CG16 0727), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 070 948,30 \$ à 7 581 571,45 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2017 par sa résolution CE17 1917;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 510 623,14 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies, dans le cadre du contrat accordé à Déric Construction inc. (CG16 0727), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 070 948,30 \$ à 7 581 571,44 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1171701014

---

**CG17 0559**

**Accorder deux contrats de gré à gré à Hainault Gravel huissiers de justice inc. et Paquette et Associés, S.E.N.C.R.L., huissiers de justice, pour la fourniture de services professionnels pour l'année 2018, pour une somme totale de 1 439 220,34 \$, taxes incluses / Approuver les projets de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2017 par sa résolution CE17 1918;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 439 220,34 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels d'huissiers de justice pour l'année 2018;
- 2 - d'approuver les projets de conventions de gré à gré par lesquels les firmes « Hainault Gravel huissiers de justice inc. » et « Paquette et Associés, S.E.N.C.R.L., Huissiers de justice », s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1177472001

---

**CG17 0560**

**Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Tadros Orthopédie Md inc. consistant à fournir des opinions et expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 184 189,95 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2017 par sa résolution CE17 1922;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la firme Tadros Orthopédie Md inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 184 189,95 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. John Belverdere  
M. Alex Bottausci  
Mme Julie Brisebois  
M. Georges Bourelle

M. Mitchell Brownstein  
M. Robert Coutu  
M. Michel Gibson  
M. Mickey Max Guttman  
Mme Paola Hawa  
M. Beny Masella  
M. Edgar Rouleau  
M. Philippe Roy  
Mme Christina M. Smith  
M. William Steinberg  
Mme Maria Tutino

20.09 1176044002

---

#### **CG17 0561**

**Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à TotalMed Solutions Santé, inc. consistant à fournir des opinions, des expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 321 843,77 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2017 par sa résolution CE17 1921;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel la firme TotalMed Solutions Santé inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 321 843,77 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. John Belverdere  
M. Alex Bottausci  
Mme Julie Brisebois  
M. Georges Bourelle  
M. Mitchell Brownstein  
M. Robert Coutu  
M. Michel Gibson  
M. Mickey Max Guttman  
Mme Paola Hawa  
M. Beny Masella  
M. Edgar Rouleau  
M. Philippe Roy  
Mme Christina M. Smith  
M. William Steinberg  
Mme Maria Tutino

20.10 1176044001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.14 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CG17 0562

**Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à François Kassab MD. inc. consistant à fournir des opinions et expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 146 708,10 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2017 par sa résolution CE17 1923;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la firme François Kassab m.d. inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 146 708,10 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. John Belverdere  
M. Alex Bottausci  
Mme Julie Brisebois  
M. Georges Bourelle  
M. Mitchell Brownstein  
M. Robert Coutu  
M. Michel Gibson  
M. Mickey Max Guttman  
Mme Paola Hawa  
M. Beny Masella  
M. Edgar Rouleau  
M. Philippe Roy  
Mme Christina M. Smith  
M. William Steinberg  
Mme Maria Tutino

**CG17 0563**

**Accorder un contrat de gré à gré à Modellium inc. pour l'entretien d'un progiciel relatif aux trois méthodes d'évaluation foncière reconnues (coût, revenu et comparaison) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 233 290,02 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin (fournisseur unique)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2017 par sa résolution CE17 1920;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Modellium inc. pour l'entretien d'un progiciel relatif aux trois méthodes d'évaluation foncière reconnues (coût, revenu et comparaison) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 233 290,02 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service de l'évaluation foncière à signer le projet de contrat de service de support annuel pour et au nom de la Ville ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1173722001

---

**CG17 0564**

**Approuver le renouvellement pour une période de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, de l'entente entre le ministre de la Justice, le directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec et la Ville de Montréal, concernant la gestion de certains dossiers relatifs à la violence conjugale par la Ville de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2017 par sa résolution CE17 1925;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le renouvellement, pour une période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, de l'entente entre la Ville de Montréal, le ministre de la Justice et le Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec, concernant la gestion de certains dossiers relatifs à la violence conjugale par la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1174286001

---

**CG17 0565**

**Accorder un soutien financier de 510 000 \$ par année, sur une période de trois ans, à Montréal International pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2017 par sa résolution CE17 1930;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 510 000 \$ par année, sur une période de trois ans, à Montréal International pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser pour les années 2018 et 2019, un ajustement budgétaire de 10 000 \$ par année;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1175178002

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG17 0566**

**Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2018, la délégation au conseil de la Ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2017 par sa résolution CE17 1900;

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2017, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
  - a) les parcs suivants :
    - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
    - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.
  - b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
  - c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.
- 2 - de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2017, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1176407002

---

#### **CG17 0567**

#### **Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet du Réseau électrique métropolitain (REM) soumis par CDPQ Infra**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2017 par sa résolution CE17 1943;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet du Réseau électrique métropolitain soumis par le mandataire de l'État CDPQ Infra, tel que décrit dans la fiche technique intitulée « Avis d'intervention - Projet du Réseau électrique métropolitain (REM) », en date du mois d'octobre 2017;
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au directeur général adjoint de CDPQ Infra en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) et, à titre d'information, à la directrice du Plan et de l'aménagement du Sous-ministériat adjoint à la région métropolitaine de Montréal du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Le délai de 120 jours prévu à l'article 152 de la LAU est réduit à 60 jours en vertu de l'article 12 de la *Loi concernant le Réseau électrique métropolitain*.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidence :** M. Edgar Rouleau

30.02 1172622009

---

**CG17 0568**

**Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 19800 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts (RCG 17-026)**

**Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 688 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal (RCG 17-027)**

**Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 25 260 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 17-028)**

**Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 82 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites principales d'aqueduc (RCG 17-029)**

**Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 687 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage (RCG 17-030)**

**Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 18 613 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable (RCG 17-031)**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération des règlements intitulés :

- 1 - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 19 800 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts (RCG 17-026);
- 2 - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 688 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal (RCG 17-027);
- 3 - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 25 260 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 17-028);
- 4 - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 82 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites principales d'aqueduc (RCG 17-029);
- 5 - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 687 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage (RCG 17-030);
- 6 - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 18 613 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable (RCG 17-031);

et pour lesquels le dossier décisionnel en fait la présentation.

**CG17 0569**

**Avis de motion et présentation - Règlement autorisant la démolition du presbytère, la démolition partielle de l'église ainsi que la construction et l'occupation de deux pavillons à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur les lots 1 294 882, 1 295 226, 1 295 227, 1 422 882 et 1 422 883**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du presbytère, la démolition partielle de l'église ainsi que la construction et l'occupation de deux pavillons à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur les lots 1 294 882, 1 295 226, 1 295 227, 1 422 882 et 1 422 883 » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.02 1170603007

---

**CG17 0570**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement prévus au Plan lumière du Vieux-Montréal et réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement prévus au Plan lumière du Vieux-Montréal et réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 à l'assemblée du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 par sa résolution CG17 0542 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 novembre 2017 par sa résolution CE17 1876;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement prévus au Plan lumière du Vieux-Montréal et réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1171183002

*Règlement RCG 17-035*

---

**CG17 0571**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) afin de permettre l'obtention d'une deuxième subvention pour un même bâtiment**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) afin de permettre l'obtention d'une deuxième subvention pour un même bâtiment à l'assemblée du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 par sa résolution CG17 0543 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 novembre 2017 par sa résolution CE17 1873;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) afin de permettre l'obtention d'une deuxième subvention pour un même bâtiment ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1171179008

*Règlement RCG 15-083-3*

---

**CG17 0572**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)**

**Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) et du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 par sa résolution CG17 0509 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ces règlements sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 septembre 2017 par sa résolution CE17 1733;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) »;
- 2 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1170634001

*Règlement RCG 17-036*  
*Règlement RCG 17-037*

---

### **CG17 0573**

**Renouvellement du mandat de monsieur Philippe Schnobb à titre de président du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal (STM) (représentant des clients du transport collectif) et de madame Claudia Lacroix-Perron à titre de membre du conseil d'administration (représentante des clients du transport collectif de moins de 35 ans)**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de renouveler le mandat de monsieur Philippe Schnobb à titre de président du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal (STM) (représentant des clients du transport collectif) et de madame Claudia Lacroix-Perron à titre de membre du conseil d'administration (représentante des clients du transport collectif de moins de 35 ans), pour une durée de 4 ans.

Adopté à l'unanimité.

51.01

### **CG17 0574**

**Nomination de membres au sein du Comité de vérification élargi**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2017 par sa résolution CE17 1939;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer madame Laurence Lavigne Lalonde et messieurs Pierre Lessard-Blais et Alan DeSousa, au sein du Comité de vérification élargi ainsi que monsieur Edgar Rouleau, maire de la Cité de Dorval, et madame Christina M. Smith, mairesse de la Ville de Westmount, représentant les municipalités reconstituées, le tout conformément à l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

51.02 1175330001

**CG17 0575**

**Désignation d'un vice-président à la Commission sur l'inspecteur général parmi les membres des villes liées**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de désigner M. Michel Gibson à titre de vice-président de la Commission sur l'inspecteur général.

Adopté à l'unanimité.

51.03

---

La mairesse, Mme Valérie Plante, offrent ses meilleurs vœux aux conseillers pour Noël et la nouvelle année 2018.

À 17 h 18, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le vice-président d'assemblée déclare l'assemblée levée.

---

Robert Coutu  
Vice-président d'assemblée

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie Plante  
Mairesse